

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 janvier 2007

PROTECTION DE L'ENFANCE - (n° 3184)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 259

présenté par  
Mme Martinez

-----  
**ARTICLE 15**

Dans la première phrase de l'alinéa 2 de cet article, après le mot :

« continue, »,

insérer les mots :

« incluant des connaissances actualisées, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les connaissances évoluent et il convient de tenir compte des données scientifiques récentes qui permettent entre autre la pratique de l'évaluation.